

DECLARATION PREALABLE A LA CAPD du 15 DECEMBRE 2005
SNUipp-FSU- SE-UNSA

Pour l'année scolaire à venir, l'administration annonce 53 besoins de personnels spécialisés et propose 17 départs toutes options confondues, soit seulement 31% des besoins en départs en formation. Autrement dit, 37 postes d'enseignants spécialisés ne seront pas pourvus par des personnels titrés de l'enseignement spécialisé.

De plus, le nombre insuffisant de départs en formation AIS, financés sur l'enveloppe départementale de la formation continue s'inscrit dans la baisse constante de cette enveloppe depuis trois ans.

Nous rappelons fermement notre demande d'un plan de programmation pluriannuelle sur les départs en formation.

D'autre part, la mise en place de la nouvelle loi sur le handicap du 11 février 2005 ne s'accompagne d'aucun moyen supplémentaire : nombre insuffisant de postes, de départs en formation spécialisée, recours à des personnels précaires non formés (AVS et EVS)...

Les réponses gouvernementales ne sont pas à la hauteur de la situation et ne donnent aucun élan majeur à la politique affichée de scolarisation des enfants handicapés.

Localement, la concentration des départs sur les options C et D ne doit pas se faire au détriment des RASED. Ce secteur doit continuer à jouer pleinement son rôle au sein du service public d'éducation.

C'est dans cet objectif que le redéploiement des RASED à moyens constants se heurtera à notre opposition la plus ferme lors du prochain CTP.

La réponse aux besoins d'aide sur l'ensemble du département nécessite des moyens appropriés pour la réalisation d'une véritable ambition de réussite de tous les élèves.